

# LA CROIX

## À vélo, les enfants doivent désormais porter un casque

Par **Pascal Charrier**, le **21/3/2017** à 02h57

**On en parle.** Les moins de 12 ans sont désormais obligés de se protéger la tête quand ils se trouvent sur une bicyclette.



Fini les cheveux au vent sur les petites reines à la sortie de l'école. À partir d'aujourd'hui, en application d'une mesure prise par le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) d'octobre 2015, le port du casque est obligatoire en France pour les cyclistes de moins de 12 ans, qu'ils tiennent le guidon ou soient simples passagers.

Quant à l'adulte qui transporterait un bambin non casqué ou accompagnerait un jeune pédaleur non protégé, il encourt désormais une amende de 90 €. L'objectif est de renforcer la sécurité des plus vulnérables, alors que 442 enfants ont été hospitalisés et 26 tués dans des accidents impliquant une bicyclette sur la période 2011-2015.

### La tête la plus souvent touchée

Les chocs à la tête sont les plus courants, comme le confirme l'étude que vient de publier un groupe de cinq médecins rémois (1). Ces praticiens ont décortiqué 2 060 cas de lésions liées à la pratique du vélo enregistrés en six ans aux urgences pédiatriques du CHU de Reims. Dans 41 % des dossiers, c'est l'extrémité céphalique (crâne et face) qui était touchée.

La prédominance de ces blessures est notamment marquée chez les moins de 10 ans. « À cet âge, la tête est proportionnellement de taille plus importante et plus lourde que chez l'adulte, explique le docteur Yannick Plenier, l'un des auteurs de l'enquête. Le risque de tomber sur la tête est donc plus élevé. Cela dit, plus l'enfant va grandir, plus le traumatisme risque d'être grave. Les adolescents roulent en effet plus vite et dans des espaces moins protégés. »

Sur ce sujet, la France imite onze pays européens qui ont édicté des règles équivalentes pour les mineurs, avec des limites d'âge diverses. Mais les trois grands bastions du cyclisme que sont l'Allemagne, les Pays-Bas et le Danemark n'ont pas pris cette direction. Et en France, la question continue à faire débat.

### Apprendre le vélo à l'école

La décision du CISR a ainsi été critiquée par la Fédération française des usagers de la bicyclette (Fub), qui s'oppose à la généralisation de cette obligation. « Nous ne sommes pas contre le port du casque et n'incitons personne à ne pas en mettre, précise Olivier Schneider, son président. Mais on s'illusionne si on pense qu'on va régler de la sorte le problème de la sécurité des cyclistes. »

La Fub, qui craint un effet dissuasif sur la pratique, milite plutôt pour la systématisation de l'apprentissage du vélo à l'école. « *Ce serait la bonne mesure, pour que tous les élèves sortent du primaire en sachant circuler en milieu urbain*, reprend le responsable associatif. *Mais cela aurait un coût élevé* », reconnaît-il. Le casque, lui, peut s'acheter pour moins de 10 €.

De son point de vue de médecin, Yannick Plenier n'en défend pas moins la nécessité de protéger les crânes des enfants. « *Dans l'idéal, on aurait aussi souhaité voir instaurée l'obligation de fournir un casque lors de toute vente de vélo*, insiste-t-il. *Mais cette protection doit être adaptée à la physiologie de l'enfant et correctement fixée. Sinon, son port peut avoir des effets néfastes et entraîner des lésions.* »

Pascal Charrier

(1) Rédigée par Cyrille Hattat, Yannick Plenier, Caroline François, Marie-Laurence Poli-Merol et Jean-Paul Eschard, l'étude a été publiée par le Journal de traumatologie du sport.